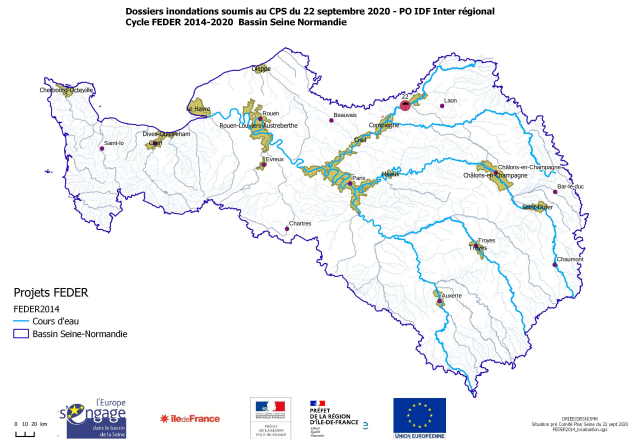


## Opération n°22 – Diagnostic de vulnérabilité de la vallée de l'Oise aux inondations

<b>Porteur maître d'ouvrage</b> EPTB Oise Aisne	
<b>Autres financeurs</b> État - FPRNM (50 000 €) 50 % Entente Oise-Aisne (MOA) 20 000 € (20%)	
<b>Localisation</b> Vallée de l'Oise : Aisne (02), Oise (60) et Val-d'Oise (95)	
<b>Action</b> 2-Inondation	
<b>Typologie</b> Diagnostic de vulnérabilité	<b>Population bénéficiaire</b> 95 000 habitants



### Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	Sept 2020 - juin 2022	100 000 € HT	30 000,00 €	30,00%

### Livrables

Diagnostic global de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise.

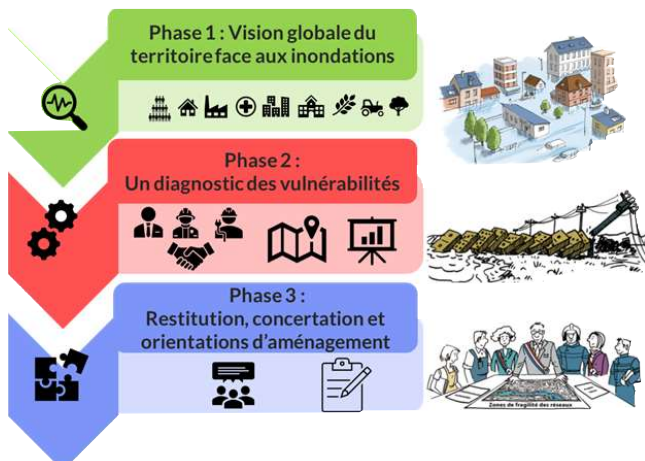
Ce projet s'intègre dans le cadre du PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise, labellisé en CPS. Ces études portant sur l'ensemble de la vallée vont permettre de mener puis de préciser les travaux de réduction de la vulnérabilité.

### Contexte – Objectif du projet

Cette opération commencera fin 2020 et se déroulera principalement sur l'année 2021 avec une fin au premier semestre 2022. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du PGRI et concernent notamment 4 territoires à risque important d'inondations (Chauny-Tergnier-La Fère ; Creil ; Compiègne ; et la partie du Val d'Oise du TRI Francilien).

Elle vise à identifier les différentes sources de vulnérabilité, à analyser les impacts directs des enjeux aux inondations, et les conséquences indirectes sur le fonctionnement et les composantes du territoire. Elle s'appuiera sur le référentiel national de vulnérabilité.

### Phasage de l'étude



### Axes sur lesquels portera le diagnostic

<b>Objectif 1</b>	<b>SECURITE DES PERSONNES ET ENJEUX DE LA GESTION DE CRISE</b>
Axe 1.1	La mise en danger des personnes au sein des bâtiments
Axe 1.2	La mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux
Axe 1.3	La mise en danger des personnes liée au sur-aléas
Axe 1.4	Le manque de préparation à la crise
<b>Objectif 2</b>	<b>LE COUT DES DOMMAGES</b>
Axe 2.1	Les dommages aux bâtiments
Axe 2.2	Les dommages aux activités et aux biens
<b>Objectif 3</b>	<b>LE RETOUR A LA NORMALE</b>
Axe 3.1	L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions principales
Axe 3.2	Le rétablissement des infrastructures et des réseaux